

# **PETITION INITIEE PAR LE RASSEMBLEMENT** **POPULAIRE**

A Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement de la  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
Hôtel du Gouvernement  
Kinshasa/Gombe.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Nous soussignés,

Citoyens congolais, vivant en République Démocratique du Congo et partout dans le monde, victimes de la folie meurtrière, d'un cycle de violences sans fin, de massacres, viols et pillages systématiques de nos biens matériels, récoltes, bétails et ressources minières,

Paraphrasant le préambule du Traité de Rome :

« Affirmant que les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale ne sauraient rester impunis et que leur répression doit être effectivement assurée par des mesures prises dans le cadre national et par le renforcement de la coopération internationale,

Déterminés à mettre un terme à l'impunité des auteurs de ces crimes et à concourir ainsi à la prévention de nouveaux crimes,

Rappelant qu'il est du devoir de chaque État de soumettre à sa juridiction criminelle les responsables de crimes internationaux,



Réaffirmant les buts et principes de la Charte des Nations Unies et, en particulier, que tous les États doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. »

Considérant la Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécifiquement en son article 27 qui dispose :

« Tout citoyen congolais a le droit d'adresser individuellement ou collectivement une pétition à l'autorité publique qui y répond dans les trois mois. »,

Considérant la gravité et l'imprescriptibilité des crimes commis durant la période allant de 1996 à ce jour, malgré les changements constants de narratif et de prétextes belliqueux tantôt de prévention de soi-disant éventuelles représailles des FDLR réfugiés en RDC, tantôt en prévention d'un génocide imaginaire d'une certaine minorité Tutsi vivant au Congo. Pire, et ce très récemment, sous prétexte d'une prétendue reconquête d'une portion du territoire rwandais chimériquement spoliée par le fait de la colonisation ;

Considérant l'engagement et le soutien de toute la population congolaise envers les Institutions de la République, les FARDC et tous les mouvements d'autodéfense populaire des patriotes résistants qui se battent jours et nuits dans l'Est de la RDC pour notre dignité humaine et le retour de la paix dans nos contrées ravagées par les criminels du M23/RWANDAN FORCES DEFENSE ;



Considérant que les Citoyens congolais, mobilisés ce jour à travers la présente avec la plus profonde amertume, adressent au Gouvernement de la République que vous représentez, cette pétition signée en ligne et physiquement avec listes des signataires en annexes en vue d'exiger de Notre Gouvernement de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour :

**SAISIR LE BUREAU DU PROCUREUR PRES LA COUR PENALE INTERNATIONALE, AUX FINS DE LA DELIVRANCE D'UN MANDAT D'ARRET INTERNATIONAL CONTRE MONSIEUR PAUL KAGAME, PRESIDENT EN EXERCICE DE LA REPUBLIQUE DU RWANDA POUR FAITS DE :**

1. Crimes de guerre ;
2. Crimes contre l'humanité ;
3. Génocide perpétré en RDC sur plus de 10 millions de congolais.

Fait à Lubumbashi, le 1<sup>er</sup> mai 2023.

Pour le Rassemblement Populaire, LRP en sigle,

  
Michel MUKENGERE ENAMA  
Leader d'opinion



ANNEXE : Listes et signatures des pétitionnaires

**LISTE ET SIGNATURES DES PETITIONNAIRES**

<b>N°</b>	<b>Noms et post-noms</b>	<b>Ville et Province</b>	<b>Signature</b>


LISTE ET SIGNATURES DES PETITIONNAIRES

N°	Noms et post-noms	Ville et Province	Signature
